



**Programme des Nations Unies  
pour l'Environnement  
Plan d'action pour la Méditerranée**

Distr. : Limitée  
25 février 2022

Original : Anglais  
Français

92<sup>ème</sup> réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Istanbul, Turquie, 24 - 25 mars 2022

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux**

**Ordre du jour provisoire annoté**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## Ordre du jour provisoire annoté

### Introduction

1. Conformément à l'alinéa 2 de l'Article IV des Termes de référence du Bureau et en concertation avec le Président et les membres du Bureau, la 92<sup>e</sup> réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles sera organisée par à Istanbul, Turquie, les 24 et 25 mars 2022.
2. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

### **Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion**

3. La réunion sera ouverte à 9 h 30 (UTC+3) le jeudi, 24 mars 2022, par M. Pr. Birpınar, Président du Bureau.

### **Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED BUR.92/1 UNEP/MED BUR.92/2
<b>Document d'information</b>	UNEP/MED BUR.92/Inf.1

4. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à cette réunion.
5. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat en consultation avec la Présidence du Bureau, comme prescrit dans le document UNEP/MED BUR.92/1 et annoté dans le présent document.
6. Le Bureau abordera tous les points de l'ordre du jour lors de cette réunion de deux jours. Il est envisagé de clôturer la réunion à 18 h (UTC+3), le 25 mars 2022, après adoption de ses conclusions et recommandations.
7. Conformément à la pratique établie et conformément à l'article VII du mandat du Bureau, le rapport final édité de la réunion sera très bref et sera préparé par le Secrétariat et distribué par voie électronique aux Points focaux des Parties contractantes au plus tard un mois après la réunion.

### **Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en décembre 2021 – février 2022**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED BUR.92/3 UNEP/MED BUR.92/Inf.4
<b>Document d'information</b>	UNEP/MED BUR.92/Inf.5

8. Mme Tatjana Hema, Coordonnatrice du PAM/PNUE, présentera le document « *Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période décembre 2021 – février 2022* » (UNEP/MED BUR.92/3).
9. Le « *Rapport de la 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif de coordination* » et la « *Compilation des fiches projets* » sont présentés dans les documents UNEP/MED BUR.92/Inf.4 et Inf.5 respectivement, à des fins d'information du Bureau.
10. Les membres du Bureau doivent émettre des commentaires et prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités entreprises et en aviser le Secrétariat conformément aux termes de référence du Bureau.

### **Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif**

<b>Document de travail</b>	UNEP/MED BUR.92/4
----------------------------	-------------------

11. La Coordinatrice présentera aux membres du Bureau, pour commentaires et recommandations, une mise à jour financière, comme contenue dans le « *Rapport su Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif* » (UNEP/MED BUR.92/4) abordant le statut des contributions, le personnel, les questions administratives et les rapports de consultants.

**Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques**

Document de travail	UNEP/MED BUR.92/5
Document d'information	UNEP/MED BUR.92/Inf.4

12. La Coordinatrice adjointe présentera le « *Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques* » (UNEP/MED BUR.92/5). Le Bureau sera invité à examiner les questions suivantes :

**(a) Ratification, rapports et respect des obligations**

13. Le Secrétariat présentera une mise à jour des questions relatives au statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles. Le Bureau discutera des moyens de promouvoir davantage la ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles.

14. Le Secrétariat fournira aussi une mise à jour sur le statut de la mise en œuvre de la Décision IG.23/1 sur le « *Format révisé de rapport pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles* » et de la décision IG.24/1 sur le « *Comité de respect des obligations* ».

15. Le Bureau devrait discuter de ces questions et fournir ses orientations.

**(b) Mandats-clés de la COP 22 :**

- **Déclaration ministérielle d'Antalya**

- **QSR MED 2023**

- **Evaluation de la feuille de route de l'approche écosystémique**

- **Désignation de la mer Méditerranée en tant que zone de contrôle des émissions SOx**

- **Plans régionaux dans le cadre de l'article 15 du Protocole sources terrestres**

- **Voie à suivre concernant les stratégies régionales thématiques de la COP 22**

- **Stratégie de gestion des connaissances du PAM**

- **Mise en œuvre des activités nationales dans le cadre du PdT et projets financés par des sources externes**

- **Impacts potentiels de la Covid-19**

16. Le Secrétariat informera principalement sur les progrès des processus et sur les actions entreprises ainsi que sur les prochaines étapes pour leur mise en œuvre efficace.

17. Les membres du Bureau seront invités à discuter et à fournir des orientations sur la voie à suivre, en tenant également compte du texte des décisions pertinentes de la COP 22 et de la Déclaration ministérielle d'Antalya.

**(c) Collaboration et partenaires**

18. Le Secrétariat informera le Bureau des efforts déployés pour contribuer à la gouvernance régionale et à la coopération, ainsi que pour créer de nouveaux partenariats et renforcer et mettre à jour ceux qui existent, afin d'améliorer l'impact du système PAM-Convention de Barcelone. En référence à la décision IG.19/6 sur la coopération et le partenariat PAM/société civile, le Secrétariat présentera aux membres du Bureau le résultat de l'évaluation de la demande reçue par une organisation de la société civile pour l'accréditation en tant que partenaire du PAM, pour examen par le Bureau et approbation éventuelle.

**(d) Diffusion, communication et sensibilisation**

19. Le Secrétariat rendra compte des activités d'information et de communication et des plans pour l'exercice biennal en cours dans ce domaine, dans le contexte de la Conférence des Nations Unies

sur les océans, de la CDB des Nations Unies, de la CCNUCC, etc. Le Bureau sera invité à faire part de ses vues et considérations sur cette question et de donner des conseils sur la manière d'améliorer encore la portée, la visibilité et l'impact du système PAM - Convention de Barcelone, y compris sur les résultats de la COP 22.

**Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements**

**Document d'information** UNEP/MED BUR.92/Inf.3

20. Le Bureau sera informé du « *Calendrier provisoire des réunions du PNUE/PAM et des événements internationaux importants* », présenté dans le document UNEP/MED BUR.92/Inf.3.

**Point 7 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 93<sup>ème</sup> réunion du Bureau**

21. Le Bureau sera invité à décider de la date et du lieu de sa 93<sup>e</sup> réunion, provisoirement prévue les 15 et 16 novembre 2022.

**Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses**

22. Le Bureau prendra en considération toute autre question pouvant être soulevée par ses membres.

**Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations**

**Document de travail** UNEP/MED BUR.92/6

23. Le Secrétariat soumettra pour adoption un ensemble de conclusions et recommandations préparé conformément à l'article VII du mandat du Bureau.

**Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

24. La réunion sera clôturée par le Président du Bureau à 18 h 00 (UTC+3) le vendredi, 25 mars 2022.

### CALENDRIER<sup>1</sup>

Jeudi, 24 mars 2022			
Heure	Point de l'ordre du jour		Documents
09 h 30 – 09 h 45	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Président du Bureau	UNEP/MED BUR.92/1 UNEP/MED BUR.92/2 UNEP/MED BUR.92/Inf.1
09 h 45 – 10 h 45	3. Rapport sur les travaux menés en décembre 2021 – février 2021	Secrétariat	UNEP/MED BUR.92/3 UNEP/MED BUR.92/Inf.4 UNEP/MED BUR.92/Inf.5
10 h 45 – 11 h 45	4. Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif	Secrétariat	UNEP/MED BUR.92/4
11 h 45 – 12 h 30	5. Questions spécifiques	Secrétariat	UNEP/MED BUR.92/5 UNEP/MED BUR.92/Inf.4
12 h 30 – 14 h 00	<i>Pause déjeuner</i>		
14 h – 17 h	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP/MED BUR.92/5 UNEP/MED BUR.92/Inf.4
Vendredi, 25 mars 2022			
09 h 30 – 11 h 30	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP/MED BUR.92/5 UNEP/MED BUR.92/Inf.4
11 h 30 – 12 h 30	6. Calendrier des réunions et des événements 7. Date et lieu de la 92 <sup>ème</sup> réunion du Bureau 8. Questions diverses	Secrétariat	UNEP/MED BUR.92/Inf.3
12 h 30 – 15 h	<i>Pause déjeuner prolongée (élaboration du projet de liste de conclusions et recommandations pour adoption)</i>		
15 h – 17 h 40	9. Conclusions et recommandations	Secrétariat	UNEP/MED BUR.92/6
17 h 40 – 18 h	10. Clôture de la réunion	Président du Bureau	

<sup>1</sup> UTC+3 (heure d'Istanbul)